



Nos réf : EL/VL

COMPTE RENDU DE LA PARITAIRE OBSERVATOIRE DES METIERS de la Branche CAOUTCHOUC.

Le 6 janvier 2011.

Délégation CGT : Lilian Guillaumin, Patrice Bouchard, Christophe Janot et Serge Allègre.

Encore une fois, nous faisons remonter que nous n'avons pas eu tous les documents nécessaires pour la préparatoire et que cela doit impérativement cesser en 2011.

L'expert nous informe qu'il reste 124 fiches à valider, mais il lui en restait une à finaliser ce qui fait que nous devrions recevoir le 7 janvier la totalité des fiches.

A ce sujet, le SNCP demande que les organisations syndicales procèdent à la validation de la totalité des fiches restantes à la prochaine réunion de l'observatoire.

De suite, la CGT réagit et demande des moyens pour faire ce travail car il est impensable de pouvoir regarder chacun de son côté un nombre aussi important de fiches sans en débattre.

La CGT demande le temps nécessaire afin d'effectuer ce travail dans de bonnes conditions à la Fédération, ce qui permettrait d'arriver à la prochaine réunion, avec la possibilité de valider ou pas l'expertise.

Encore une fois, seule la CGT demande des droits supplémentaires pour effectuer le travail demandé car le travail gratuit n'est pas amendable, non négociable car il n'existe pas.

La CGC et FO disent ne pas comprendre la position de la CGT envers ce qui avait été validé lors de la mise en place du déroulement de l'expertise et qu'il fallait se tenir à cette validation. Ils abondent dans le sens du SNCP.

La CGT fait la réponse suivante : en aucun cas, nous remettons en cause le travail de l'expert qui nous convient parfaitement mais être la seule organisation syndicale à demander du temps pour étudier les 124 fiches métiers nous interpelle.

La réponse du SNCP : "pour les moyens supplémentaires, la réponse tient en trois lettres NON, je n'ai pas appris à dire OUI en 15 jours"..... Quelle médiocrité !!!

.../...



Après ce triste passage, l'expert présente son rapport d'études prospectives des métiers du caoutchouc.

Quelques remarques à la marge, mais dans l'ensemble, le rapport délivré par Manexpert est satisfaisant pour l'ensemble des organisations syndicales.

Pour le SNCP, il en est tout autrement.

Le rapport leur apparaît comme trop détaillé et nominatif. Il leur est totalement inconcevable d'avoir le nom des entreprises et les produits afférents à leurs marques.

Pour la CGT, il est parfaitement compréhensible que Manexpert cite les noms des entreprises de la branche dans son rapport de branche.

Cela permet d'apporter un plus dans la compréhension de certains paragraphes du rapport et donne la vision future des choix des entreprises du caoutchouc.

Le SNCP craint d'avoir des représailles judiciaires par les entreprises citées ou non dans le rapport. Le fait de citer les entreprises hors branches ne les dérange pas "*SNCF, PSA, Général Motors, etc*".

C'est du grand n'importe quoi !!!!!

Encore une fois, cette demande est validée par les autres organisations syndicales.

Aucun moyen pour travailler sur les 124 fiches et rétention d'informations dans ledit rapport. Cette réunion confirme une fois de plus l'absence totale de dialogue dans cette branche.

La cartographie des métiers du caoutchouc arrive à son terme. Il est à craindre dans un avenir proche la mise en parallèle de ces fiches métiers avec les classifications et les CQP.

L'évolution des classifications et l'obtention de CQP pour les salariés, passeront automatiquement par la consultation des fiches métiers et des savoir-faire demandés sur ces dernières.

Il est important que ce point Observatoire des métiers, faisant partie intégrante de l'avenir de nos métiers et emplois dans le caoutchouc, soit à l'ordre du jour de notre assemblée générale du 21 février 2011 à Montreuil, tout comme le retour de l'enquête pénibilité.